

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 6 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 6 février, à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2019

Date d'affichage : 31 janvier 2019

Étaient présents : Fabrice JACOB, Isabelle GUÉRIN, Gildas ROUÉ, Sophie BASTARD, Christian PETITFRÈRE, Ingrid MORVAN, Joël TRANVOUEZ, Jacques GOSSELIN, Isabelle KERGASTEL, Anne DELAROCHE, Danièle LE CALVEZ, Yannick CADIOU, Nicolas CANN, Catherine ANDRIEUX, Philippe JAFFRES, Béatrice MORVAN, Erwan QUEMENEUR, Régine SAINT-JAL, Claude SEGALLEN, Marie-Michèle BOTQUELEN, Pierre GRANDJEAN, Morgane LOAEC, Jean-Claude COQUEREAU, Céline SENECHAL, Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Paul MORVAN, Céline SALAUN, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER conseillers municipaux

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :

Monsieur Fabien ZAGNOLI à Monsieur Christian PETITFRERE

Monsieur Jean-Claude COQUEREAU a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2018
2019-02-01	Vente de l'emprise foncière d'un mur place Saint-Herbot.
2019-02-02	Dénomination de la voie du lotissement « Le Clos de Ribeuze » : rue Suzanne Rozec.
2019-02-03	Dénomination de la voie du lotissement « La Vallée d'O'Pradou : rue Denise Vernay
2019-02-04	Dénomination de la voie du quartier de Kerellec : Chemin de Kerellec
2019-02-05	Participation aux charges de fonctionnement des établissements scolaires spécialisés
2019-02-06	Attribution des subventions 2019 aux associations
2019-02-07	Signature de conventions de partenariats sportifs pour 2019
2019-02-08	Attribution d'une subvention au comité des œuvres sociales pour 2019
2019-02-09	Rapport annuel sur l'exécution des marches – année 2018
2019-02-10	Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières en 2018
2019-02-11	Adoption du compte de gestion 2018 - budget principal
2019-02-12	Adoption du compte de gestion 2018 - budget annexe : lotissement Olympe de Gougues
2019-02-13	Adoption du compte de gestion 2018 - budget annexe : lotissement du Menhir
2019-02-14	Adoption du compte administratif 2018 - budget principal
2019-02-15	Adoption du compte administratif 2018 - lotissement Olympe de Gougues
2019-02-16	Adoption du compte administratif 2018 - lotissement du Menhir
2019-02-17	Affectation du résultat 2018 du budget principal
2019-02-18	Taux d'imposition 2019
2019-02-19	Budget primitif principal 2019
2019-02-20	Budget annexe 2019– lotissement Olympe de Gougues
2019-02-21	Budget annexe 2019– lotissement du Menhir
2019-02-22	Proposition de résolution générale du 101e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité
2019-02-23	Résiliation du bail rural existant sur la parcelle cadastrée ZI 48 au Moulin Neuf



La séance est ouverte à 9h00



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VENTE DE L'EMPRISE FONCIERE D'UN MUR PLACE SAINT-HERBOT

Le Crédit Agricole envisage la réfection totale de ses locaux, au 7 rue de Paris. Un permis de construire est en cours d'instruction.

Dans le cadre de son projet, le Crédit Agricole doit intégrer l'emprise foncière d'un mur situé sur un terrain communal.

Ce terrain est un espace vert situé à l'arrière de la propriété du Crédit Agricole, et le mur jouxte leur propriété. L'intégration du mur permettra une cohérence du projet, une issue de secours devant y être aménagée.

L'emprise foncière cédée sera d'environ 9 m². Le pôle d'évaluation domaniale des finances publiques a été consulté. Le Crédit Agricole a donné son accord pour l'acquisition du mur selon l'évaluation réalisée, ainsi que la prise en charge des frais connexes.



Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à la vente de l'emprise foncière du mur communal, situé sur la parcelle cadastrée CB 440. Cette emprise foncière de 9 m² environ sera vendue au prix de 1 200 € net vendeur, au Crédit Agricole, 7 route du Loch, 29555 Quimper cedex 9, Les frais d'actes, de géomètre, et taxes diverses étant à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir pour assurer la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LE CLOS DE RIBEUZE » : RUE SUZANNE ROZEC

Le lotissement « le clos de Ribeuze » est actuellement en cours de viabilisation. C'est un lotissement de 22 lots, dont un lot pour du logement social, sur des terrains situés à l'angle entre le boulevard Pompidou et la rue Gabriel Laurent. Il est desservi par une voirie unique, qu'il convient de dénommer.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie :

- « Rue Suzanne Rozec »

Madame Suzanne Rozec, est née le 12 mai 1922, et décédée le 21 juin 2008. Ses engagements associatifs et divers, au service de tous ses concitoyens lui ont valu la reconnaissance des habitants.

Elle fut adjointe au Maire de Guipavas pendant dix-huit ans, de 1965 à 1983. Longtemps seule femme élue dans le Conseil Municipal, elle était connue pour son dévouement et sa disponibilité à l'égard de tous dans ses fonctions municipales.



Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle Guérin : « Vous ne connaissez pas tous forcément Suzanne Rozec, dont une photo va vous être présentée. Cette photo m'a été donnée par sa fille, qui est religieuse au Monastère des Bénédictines de Craon. Elle est la seule enfant encore en vie de Suzanne. Elle estimait que cette photo, datant de 1973, était très représentative de sa maman. Je voulais vous préciser où se situe la rue Suzanne Rozec, puisqu'elle se trouve à côté de la rue Gabriel Laurent, qui a également été élu à Guipavas, à la même époque que Suzanne Rozec. Cette rue se trouve dans le prolongement de la rue Saint Thudon qui passe sur le côté de la mairie. Quand on arrive au bout de la rue Saint Thudon, juste en face, vous avez dû voir qu'il y a un lotissement sur Ribeuze en construction. La rue Suzanne Rozec se trouve donc à cet endroit-là et cela tombe bien puisque son fils Michel y a vécu. Je voulais aussi, au nom de la famille, vous dire qu'ils ont été particulièrement sensibles au fait que la ville de Guipavas reconnaisse ainsi tout ce que leur maman ou grand-mère a pu faire pour notre ville. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**DENOMINATION DE LA VOIE DU LOTISSEMENT « LA VALLEE D'O'PRADOU » :
RUE DENISE VERNAY**

Le lotissement « la vallée d'O'Pradou » est actuellement en cours de viabilisation. Il s'agit d'un lotissement de 26 lots, dont un lot pour du logement social, dans le secteur du Pontrouff. La desserte du lotissement se fera par la rue René Cassin, puis la voie interne du lotissement. C'est cette voirie unique qu'il convient de dénommer.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie :

- « Rue Denise Vernay »

Denise Vernay, née Jacob, le 21 juin 1924 et décédée le 4 mars 2013, est une résistante française, sœur de Simone Veil. Elle a été arrêtée en 1944, alors qu'elle était en mission pour le maquis des Glières. Torturée par la Gestapo, elle a été déportée à Ravensbrück puis transférée à Mauthausen. Elle sera libérée en avril 1945, et témoignera ensuite au sein de la Fondation pour la mémoire de la déportation.



Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

DENOMINATION DE LA VOIE DU QUARTIER DE KERELLEC : CHEMIN DE KERELLEC

Le quartier de Kerellec, situé à proximité du centre-ville, comprend plusieurs habitations desservies par une voirie qui n'est pas dénommée. Afin de permettre une numérotation métrique de ces habitations, et donc de faciliter leur localisation, il paraît opportun de dénommer cette voirie.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie :

- « Chemin de Kerellec »



Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SPECIALISES

La Ville de Guipavas est régulièrement sollicitée pour sa participation aux charges de fonctionnement d'établissements dispensant un enseignement spécialisé (CLIS ou IME).

La commune ne disposant pas de classe de ce type, il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 700,21 € par enfant scolarisé (sur la base de la participation forfaitaire versée aux établissements scolaires privés de la commune pour 2018) à l'établissement suivant :

- IME et SESSAD Jean Perrin – Brest
3 enfants scolarisés
- 2 100,63 €

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières à intervenir conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 et du décret n°2000-495 du 06/06/2001 :

Associations	Montant
SPORT	
<i>Total ALC ttes sections sport:</i>	<i>11 337,30</i>
ALC Basketball	872,10
ALC Football	6 550,20
ALC Gymnastique féminine	2 667,60
ALC Pétanque	224,10
ALC Badminton	494,10
ALC Cyclo Vtt	116,10
ALC Course à pied	197,10
ALC Tennis de Table	81,00
ALC Volley-Ball	135,00
<i>Total Gars du Reun toutes sections sport :</i>	<i>17 590,50</i>
GDR Basket	4 633,20
GDR Football	7 036,20
GDR Tennis de Table	1 773,90
GDR Tennis	4 090,50
GDR Volley Ball	56,70
ALG toutes sections sport	1 771,20
Archers de Guipavas	375,30
Cyclo-Club de Guipavas	1 255,50
Ecole de Piste de Guipavas	1 306,80
Gym, Form et bien être	4 141,80
KIAI club	229,50
Judo Club de Guipavas	2 500,20
Skol Gouren Gwipavaz	467,10
Twirling Evolution	1 676,70
guipavas bmx	1 971,00
A.S. Tourbian	129,60
Mat-Club	329,40
Krav Maga	2 940,30
Pétanque club de Tourbian	383,40
Penn-Ar-Bed Kin Ball	62,10
Exocet Darts Club	51,30
Pétanque Guipavasienne	548,10
Union cycliste guipavasienne	407,70

West Molkky Club	270,00
<i>Sous Total Sports -a)</i>	49 744,80
COMITES DE LIAISON	
Amicale Laïque de Coataudon	1 827,63
Amicale Laïque de Guipavas	1 316,00
Les Gars du Reun	1 214,10
Horizon toutes sections	642,26
<i>Sous Total Comités de Liaison - b)</i>	4 999,99
CULTURE	
<i>Total ALC toutes sections culture :</i>	<i>2 997,00</i>
ALC Théâtre	488,70
ALC danse initiation (enfants/ado)	2 459,70
ALC Danse bretonne	48,60
Amicale Laïque de Guipavas ttes sections culturelles	758,70
Bagad Gwipavaz	537,30
Chorale Chanterelle	94,50
Comité de Jumelage	378,00
Guipavas identité patrimoine	75,60
Guitare et Chanson	604,80
Jazz Pulsion	4 768,20
Théâtre de l' Artscène	340,20
War Roudou ar Gelted	307,80
Club peinture	32,40
<i>Total Horizons toutes sections culture :</i>	<i>861,30</i>
Horizons Danses de Société	691,20
Horizons Musique	27,00
Horizons Peinture	83,70
Horizon photos	59,40
GDR Musique	143,10
Les Amis de la Chapelle Saint-Yves	494,10
Citoyenneté Guipavasiennne	83,70
<i>Sous-Total Culture -c)</i>	12 476,70
LOISIRS	
<i>Total Horizons toutes sections loisirs :</i>	<i>488,70</i>
Horizons Randonnée	189,00
Horizons Yoga	299,70
Association Chasse "la Guipavasiennne"	405,00
ALC art floral	383,40
Atelier création loisirs	189,00
Guipavas AVF Accueil	653,40

Les vieux pistons	167,40
Ass. Ornithologique de l'Elorn	259,20
Club Loisirs au Douvez	286,20
Jeux Détentes Loisirs Retraités	1 863,00
GDR évasion	440,10
CQFD	432,00
<i>Sous Total Loisirs - d)</i>	5 567,40
SOCIALES - HUMANITAIRES	
Club Cœur et Santé	688,50
La Ronde	2 961,90
Tarikaréa	148,50
<i>Sous Total Sociales-Humanitaires - e)</i>	3 798,90
PATRIOTIQUES	
FNACA	378,00
Le Souvenir Français	86,40
Officiers Mariniers	761,40
Association Montfortaine	602,10
UNC-UNC/AFN	1 236,60
<i>Sous Total Patriotiques - f)</i>	3 064,50
<i>Sous total Associations - g : de a) à f)</i>	79 652,29
DEMANDES PARTICULIERES	
DDEN	67,50
<i>Sous Total Demandes Particulières - h)</i>	67,50
<i>Sous Total Subventions accordées - i)</i>	79 719,79
<i>subventions exceptionnelles à venir - j)</i>	6 580,21
<i>Subventions partenariats sportifs à venir - k)</i>	25 700,00
<i>Subventions partenariats culturels à venir - l)</i>	15 000,00
TOTAL GENERAL= g) + h) + i) + j) + k) + l)	127 000,00

Monsieur Gildas Roué complète : « Le fonctionnement est toujours le même. Ces subventions sont attribuées sur la base d'un calcul qui est la multiplication entre les points apportés par chaque adhérent, en sachant que les adhérents jeunes rapportent 4 fois plus que les adultes. La valeur du point est de 2,70 €. Globalement les associations gardent à peu près les mêmes subventions que l'an passé à quelques exceptions près. Voici quelques exemples : L'AL Coataudon football augmente de 25%, augmentation liée au nombre d'adhérents ; le Krav Maga augmente de 48%, le bagad de Guipavas qui augmente de 70%, mais dans des chiffres petits. Il y a des grandes variations dans l'autre sens également : les archers de Guipavas perdent 55%. »

Monsieur Bernard Calvez prend la parole: « En 2017 nous avons une colonne supplémentaire avec les demandes des clubs pour les déplacements d'équipes. Force est de constater que seulement cette année, 3 associations sportives guipavasiennes ont monté un dossier pour obtenir une aide financière liée à ces frais de déplacement pour leur équipe. Ces demandes ont donc été classées exceptionnelles cette année. 3 associations pour un montant total de 1 900 €. Pourtant il n'y a rien d'exceptionnel pour ces clubs qui, tout

au long de l'année forment et éduquent des jeunes dans le sport, pour envoyer leurs adhérents représenter la commune dans une compétition, hors de nos frontières. Tant mieux pour ces clubs qui ont eu la chance d'être amenés à se déplacer après l'annonce du changement de méthode d'attribution, et tant pis pour les autres. Je trouve cela irrespectueux vis-à-vis de tout le travail effectué par nos bénévoles, lesquels n'arrêtent pas de se justifier pour espérer obtenir des aides nécessaires au bon fonctionnement de leur club, même en laissant, sauf erreur de ma part, une économie de 12 000 € sur les comptes de la municipalité pour l'exercice 2018, comparé à l'exercice 2017. »

En réponse, Monsieur Gildas Roué prend la parole : « C'est le même calcul que l'an dernier. Nous avons fait supprimer les subventions liées aux déplacements. Tu parles Bernard de « monter un dossier »...en 3 lignes, certains savent le faire. Il s'agit juste d'expliquer que l'on va faire une finale de tel sport à l'autre bout de la France, avec argumentation précise (hôtel, train...) il y a toujours des lignes exceptionnelles à disposition pour cela. 15 000€ : pas de changement. Il y en a autant pour le culturel. Ça n'a pas été consommé entièrement l'an dernier. »

Monsieur Calvez explique qu'il y a une différence sur le fait de changer la formule en cours de saison pour des sports d'équipe qui commencent au mois de septembre.

Monsieur Gildas Roué explique que ce choix a été fait pour plus d'équité. Il y avait des sections sportives directement au niveau national pour qui automatiquement c'était le jackpot et d'autres à des niveaux très bas où il fallait monter.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIATS SPORTIFS POUR 2019

Les associations citées ci-dessous organisent des rencontres sportives tout au long de l'année 2019.

La Ville est un partenaire majeur de ces événements. A ce titre, il sera proposé qu'elle participe aux frais engagés par les associations à hauteur globale de 25 700 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un partenariat spécifique avec les associations correspondantes pour ces manifestations sportives.

Les engagements de la Ville de Guipavas sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Partenariats 2019		
Association	Objet	Montant
Les Archers de Guipavas	Concours de tir et concours de sport adapté	700,00 €
Guipavas Oxygène	Tour de Guip'	800,00 €
UCG	Course Cycliste	1 200,00 €
Guipavas BMX	Championnat régional	700,00 €
Guipavas BMX	National 2019	6 000,00 €
ALC Football	Challenge Rivoallon	800,00 €
AST	AIRL	500,00 €
GDR Foot	Challenge de Printemps	10 000,00 €
GDR Toutes Sections	Divers tournois	5 000,00 €
Total Partenariats sportifs		25 700,00 €

Monsieur Gildas Roué précise que la ligne des 6 000 € pour Guipavas BMX est pour cette année uniquement avec l'organisation des championnats de France à Guipavas. Sur les 6 000 €, 5 700 € correspondent aux frais d'engagement.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES POUR 2019

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales de Brest métropole à 16 332.65 € pour 2019.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXECUTION DES MARCHES – ANNEE 2018

Les informations sur l'exécution des marchés soldés ou en cours d'exécution font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante de la collectivité à l'occasion de la présentation du Budget primitif. Pour l'année 2018, ce rapport se présente de la façon suivante :

FONDS DOCUMENTAIRES DE LA MEDIATHEQUE AWENA

Du 01/01/2016 au 31/12/2019

SITUATION AU 31-12-2018

ENTREPRISES	LOTS	Montant max prévu	Montant réalisé
Librairie St Christophe	Lot 1 - Livres adultes	113 940,00	59 298,17
Librairie Ravy	Lot 2 - Livres jeunesse	63 300,00	27 277,50
Librairie Excalibulles	Lot 3 - Bandes dessinées	42 200,00	18 805,97
GAM Annecy	Lot 5 - CD Audio	48 000,00	17 283,67
ADAV	Lot 6 - DVD	144 000,00	75 184,43
TOTAL-LOTS		411 440,00	197 849,74

MARCHE D'ENTRETIEN DE DIVERS BATIMENTS

DU 01-01-2016 AU 31-12-2018

SITUATION AU 31/12/2018 (avec avenants et révision)

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
Atalian Propreté Ouest	Lot 1-Bâtiments scolaires	583 856,07	571 517,75
ISS Propreté	Lot 2-Bâtiments culturels	136 560,75	132 971,31
TOP SERVICE	Lot 3-Autres bâtiments culturels	155 595,18	151 937,89
TOP SERVICE	Lot 4-Equipements sportifs	104 821,74	98 950,57
SEVEL SERVICES	Lot 5-Complexe Kercoco	111 714,69	105 966,46
TOP SERVICE	Lot 6 -ALSH Bourg	22 533,54	22 032,41
ISS Propreté	Lot 7-Maison des Jeunes	36 431,61	36 265,20
TOP SERVICE	Lot 8-Maison des solidarités	17 157,30	16 772,15
TOP SERVICE	Lot 8-Relais Parents A.Matern.	1 616,55	1 582,51
Propreté Environnement Industriel	Lot 9-Maison de l'Enfance	87 361,32	85 514,93
TOTAL		1 257 648,75	1 223 511,18

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE
DU 01-08-2016 AU 31-07-2018 (Prolongé au 30/09/2018)
SITUATION AU 31/12/2018 (Avec avenants n° 1 du 13/06/2017 et n°2 du 27/03/2018)

ENTREPRISES	LOTS	MT MAX MARCHÉ PREVU	MT REALISE
SOVEFRAIS	Lot 1 : Viande fraîche	59 185,50	55 657,44
SOVEFRAIS	Lot 2 : Charcuterie	36 397,50	28 905,16
Société Distribution Avicole	Lot 3 : Volailles	28 801,50	17 138,42
POMONA Passion Froid	Lot 4 : Surgelés	123 435,00	104 380,15
POMONA Episaveurs	Lot 5 : Epicerie	97 587,50	92 445,82
LE SAINT Fruits	Lot 6 : Fruits et légumes frais	62 245,00	59 593,19
SOVEFRAIS	Lot 7 : Prdts laitiers et ovoprds	98 642,50	78 401,73
FERME KER AR BELEG	Lot 8 : Prodts laitiers bio	32 177,50	11 273,45
TOTAL		538 472,00	447 795,36

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE
DU 01-10-2018 AU 31-12-2021
SITUATION AU 31/12/2018

ENTREPRISES	LOTS	MT MAX MARCHÉ PREVU	MT REALISE
MORVAN VIANDES	Lot 1 : Viande fraîche bœuf et veau	72 795,00	4 806,47
MORVAN VIANDES	Lot 2 : Viande fraîche porc, agneau	41 145,00	1 303,89
SOVEFRAIS	Lot 3 : Charcuterie	56 970,00	2 145,45
GOVADIS	Lot 4 : Volailles	37 980,00	2 417,73
POMONA Passion Froid	Lot 5 : Surgelés	170 910,00	12 863,67
POMONA Episaveurs	Lot 6 : Epicerie	136 095,00	12 046,64
LE SAINT Fruits	Lot 7 : Fruits et légumes frais	94 950,00	6 950,90
ASLG Distribution	Lot 8 : Prduits laitiers et ovoprds	126 600,00	10 108,73
FERME KER AR BELEG	Lot 9 : Produits laitiers bio	44 310,00	2 271,20
A2S	Lot 10 : Glaces bio	18 990,00	72,69
TOTAL		800 745,00	54 987,37

REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE
AU COMPLEXE SPORTIF DE KERLAURENT
SITUATION AU 31-12-2018 (avec révision)

SOCOTEC	Mission SPS	2 496,00	2 496,00
SOCOTEC	Mission L+LE+SEI+HAND	4 188,00	4 188,00
ARCADIS	Etude géotechnique	2 364,00	2 364,00

REAGIH	Etude eaux pluviales	756,00	756,00
BOUYGUES ENERGIES	Déplct armoire électrique	10 342,80	10 342,80
EAU DU PONANT	Frais raccordt égout	2 400,00	2 400,00
EAU DU PONANT	Renfortc réseau eau potable	7 685,22	7 685,22
Sas TALEC	Trvx VRD réseaux divers	51 466,62	51 466,62
GRDF	Raccordt gaz	1 661,15	1 661,15
TPES	Ouv tranchée rft alim gaz	660,00	660,00
Eurl A2C	Pose mains courantes	1 792,20	1 792,20
COSTA MACONNERIE	Descente allège	1 260,00	1 260,00
COSTA MACONNERIE	Fourn et pose plots béton	1 020,00	1 020,00
SICLI SCHUBB	Réal et instal plans évacuation	638,76	638,76
Sas CEGELEC	Déplct armoire éclairage	4 452,31	4 452,31
Eurl QUEVAREC	Réal peinture	10 160,89	10 160,89
SICLI SCHUBB	Acquis extincteurs	1 046,34	1 046,34
BALCON JARDIN	Reprise engazonnement	2 079,00	2 079,00
JARDIN SERVICE	Instal clôture et pare ballons	43 129,92	43 129,92
Divers	frais d'annonces	4 652,25	4 652,25
TOTAL DIVERS		154 251,46	154 251,46
Serge QUEMERE Architecte	Maîtrise d'œuvre	53 136,00	53 136,00
Sas TALEC	Lot 1 : VRD	62 922,07	62 922,07
Sarl COSTA Maçonnerie	Lot 2 : Gros œuvre	296 444,45	296 444,45
MCA SCOP	Lot 3 : Charpente bois	25 041,67	25 041,67
Sas BIHANNIC	Lot 4 : Couv Etanch Bardage	110 557,04	110 557,04
Sas BVO Menuiseries	Lot 5 : Men extérieures alu	26 968,97	26 968,97
Ferronnerie LOBLIGEOIS	Lot 6 : Serrurerie	36 409,48	36 409,48
Eurl LE ROUX F	Lot 7 : Men intérieures bois	35 285,39	35 285,39
Sas LE GALL PLAFONDS	Lot 8 : Clois Doublage Faux plafonds	15 199,50	15 199,50
Sa SALAUN	Lot 9 : Revêt sols Faïence	45 003,38	45 003,38
Sas CELTIC CHAUFFAGE	Lot 10 : Chauff Ventil Plomberie	146 023,19	146 023,19
CEGELEC Portes Bretagne	Lot 11 : Electricité	41 740,12	41 740,12
TOTAL LOTS		894 731,26	894 731,26
TOTAL GENERAL		1 048 982,72	1 048 982,72

REFONTE DU SITE INTERNET

SITUATION AU 31-12-2018

ENTREPRISE	LOT	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
STRATIS OUEST	Refonte du site internet	31 081,74	27 721,74

LOCATION - POSE - DEPOSE - STOCKAGE -
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ILLUMINATIONS DE NOËL
2017 - 2018 -2019
SITUATION AU 31/12/2018 (avec avenant)

ENTREPRISE	LOT	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
Groupement BOUYGUES Energies et Services / LEBLANC	Location illuminations Noël	114 170,52	35 406,84

REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DES BATIMENTS COMMUNAUX
SITUATION AU 31-12-2018 (avec avenant)

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
Divers	Frais d'annonces	843,66	843,66
TOTAL DIVERS		843,66	843,66
SARL THEPAUT-COLIN	Lot 1 : Ecole primaire Pergaud	42 958,89	42 958,89
EURL LE ROUX F	Lot 2 : Ancienne bibliothèque	4 451,38	4 451,38
TOTAL-LOTS		47 410,27	47 410,27
TOTAL		48 253,93	48 253,93

TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE DES BATIMENTS COMMUNAUX
SITUATION AU 31-12-2018

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
Divers	frais d'annonces	828,54	828,54
TOTAL DIVERS		828,54	828,54
SARL FIEL	Lot 1 : GS Maurice Hénensal	17 563,00	15 806,70
SARL FIEL	Lot 2 : MQC Coataudon	13 051,18	13 051,18
ETS PRISOL	Lot 3 : Ecole maternelle Pergaud	2 105,50	2 105,50
TOTAL-LOTS		32 719,68	30 963,38
TOTAL		33 548,22	31 791,92

RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS DE KERLAURENT
SITUATION AU 31-12-2018

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
SOCOTEC	Mission SPS	1 536,00	408,00
SOCOTEC	Mission contrôle technique	2 568,00	894,00
SOCOTEC	Diagnostic amiante	756,00	756,00
ESL	Diagnostic charpente	4 560,00	4 560,00
IDEA INGENIERIE	Relevés de mesures	1 620,00	1 620,00

Divers	Frais d'annonces	1 844,70	1 844,70
TOTAL DIVERS		12 884,70	10 082,70
IDEA INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	23 562,00	13 860,00
SARL BWB	Lot 1 : Désamiantage	39 931,20	-
SARL L'HOSTIS	Lot 2 : Charpente bois	23 047,76	-
SERRURERIE BRESTOISE	Menuiseries extérieures	25 483,20	-
EURL KERMARREC	Lot 4 : Couv Etanch Bardage	314 640,00	-
Sas LE GALL PLAFONDS	Lot 5 : Plafonds suspendus	6 931,20	-
SNC INEO ATLANTIQUE	Lot 6 : Electricité Courant faible	47 873,54	-
TOTAL-LOTS		481 468,90	13 860,00
TOTAL		494 353,60	23 942,70

REALISATION D'UN COMPLEXE DE TENNIS AU MOULIN NEUF

SITUATION AU 31-12-2018

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
BUREAU VERITAS	Mission SPS	3 579,60	376,20
BUREAU VERITAS	Mission contrôle tech	6 498,00	594,00
GEOMAT	Plan topographique	2 976,00	2 976,00
FONDASOL	Etude géotechnique	9 480,00	9 480,00
Divers	Frais d'annonces	1 796,94	1 796,94
TOTAL DIVERS		24 330,54	15 223,14
AREA ARCHITECTES	Maîtrise d'œuvre	128 544,00	52 416,00
TOTAL-LOTS		128 544,00	52 416,00
TOTAL		152 874,54	67 639,14

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire Le Roy : « Nous voyons qu'il reste un an sur le marché du fond documentaire de l'Awena. Nous n'avons pas fait la moitié. Cela veut-il dire que des acquisitions importantes sont prévues pour l'année prochaine? Avez-vous une explication sur la différence ? »

Monsieur Joël Tranvouez prend la parole : « Il se trouve que nous avons des factures qui arrivent en fin d'année d'exercice 2018, qui ne sont réglées que sur 2019. Nous avons donc des reports de facturation de 2018 qui seront intégrés dans les charges de 2019. Elles ne sont donc pas actées au 31 décembre 2018. »

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici des montants maximums de budgets.

Monsieur Emmanuel Morucci prend la parole: « Entre le montant maximum prévu et le montant réalisé, il y a un delta assez important. Je veux bien qu'il y ait un report d'une année sur l'autre, mais l'intitulé « montant maximum prévu » ne nous donne pas une indication précise de l'investissement réalisé. J'ai une seconde question qui concerne la liste des entreprises retenues. Je vois qu'il y a l'excellente librairie Ravy de Quimper. Il y a sans doute appel d'offre ou des chemins obligatoires car il s'agit tout de même d'un domaine très particulier ce système des médiathèques et bibliothèques, on ne peut pas acheter n'importe quoi n'importe où et n'importe comment. Sinon j'imagine bien que la responsable de l'Awena se serait précipité au centre Leclerc, Cultura ou ailleurs pour payer des ouvrages pas trop cher. Je me demande pourquoi notre librairie Dialogues brestoise n'apparaît pas dans ce tableau ? »

Monsieur le Maire explique que la procédure d'appel d'offres est telle qu'elle est. Il y a des commerces spécialisés pour les médiathèques. Il faut savoir qu'un CD qu'on achète à 15€, la médiathèque l'achète à 56 ou 58 €. Cela peut aller vite. « Nous sommes environ à 60 000 € d'achat de collection par an. Ce sont les médiathécaires qui s'en occupent. C'est un marché ouvert. Elles achètent mieux également, en fonction de la

place, des articles en prêts, au fur et à mesure. C'est un marché négocié avec un montant maximum. Sur 3 ans, nous sommes à 60 000€, une fois par an. »

Monsieur Morucci comprend donc que parfois on achète mieux, ce qui laisse sous-entendre que parfois on achète moins bien. Il s'agirait donc d'une politique par le prix qui serait prise en considération et pas par les œuvres ?

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de prix catalogues au départ, que l'on négocie ensuite en fonction des volumes. Il n'est pas question de politique par le prix. Les médiathécaires choisissent les œuvres. Elles travaillent sur le choix par rapport à ce qui sort et également en échangeant avec les adhérents.

Madame Isabelle Guérin ajoute que dans ce cas particulier, plusieurs critères entrent en ligne de compte. Pour parler de l'enseigne qui a été citée, il y avait un critère sur lequel elle semblait être défaillante. Dans ce type de marché, tenir compte de tous les critères est important. « Vous l'avez vu dernièrement dans la presse, pour un critère géographique qui n'a pas été bien respecté, certaines personnes se retrouvent cette semaine au tribunal. Il faut donc être particulièrement vigilant et nous le sommes. »

Monsieur Morucci se souvient d'une délibération passée il y a 2 conseils de cela, où pour l'attribution de lots dans un lotissement, on a fait apparaître une notion de préférence locale pour les personnes candidates.

Monsieur le Maire répond que cela n'a rien à voir. Il s'agit ici d'un règlement interne. Un lotissement communal est fait pour préserver les gens en local, qui travaillent ou vivent déjà sur la commune.

Le Conseil Municipal prend acte du dossier.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EN 2018

L'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales fait obligation d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte Administratif de la Commune.

Pour l'année 2018, ce bilan se présente de la façon suivante :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES :

- Délibération n° 2018-04-22 du 25 avril 2018 :
Acquisition parcelles cadastrées CB 31, 32, 503 et la moitié indivise de la 502 – place Saint-Herbot
Montant total : 248 600 € payable sur 2 années (2018 et 2019)
soit en 2018 : 124 300 € + 3800 € de frais d'acte
- Délibération n° 2018-07-47 du 4 juillet 2018 :
Acquisition parcelle ZI 48 pour un montant de 17000 € + les frais 1 312,32 €
Soit un total de 18 312,32 €
- Délibération n° 2018-04-21 du 25 avril 2018 :
Acquisition à titre gratuit d'une propriété sans maître située 120 rue de Brest, cadastrée CE 32

CESSIONS IMMOBILIERES :

- Délibération n° 2018-07-50 du 4 juillet 2018 :
Cession parcelles cadastrées CB 411 et 413 à Brest métropole habitat :
Propriété située 11 venelle d'Armorique pour un montant de 89 000 €
- Délibération n° 2018-07-49 du 4 juillet :
Cession parcelle cadastrée CD 530 à Brest métropole habitat
Propriété bâtie située 8 rue Amiral Guépratte pour un montant de 75 000 €
- Cession d'un terrain (parcelle cadastrée AV 242) au budget annexe Olympe de Gougues :

Par délibération n° 2017-07-47 du 5 juillet 2017, la décision de créer un lotissement a été retenue. La parcelle a été divisée en quatre lots (A-B-C-D). L'écriture de la cession s'élève à 392 408,58 €.

Le terrain D de 416 m² a été vendu sur le budget annexe pour un montant TTC de 104 000 €.

- Cession de terrains (parcelles cadastrées CB 92-93-94-469 et 472) au budget annexe du Menhir : Par délibération n° 2018-04-35 du 25 avril 2018, la décision de créer un lotissement a été retenue. Les parcelles ont été divisées en 14 lots (du n°1 au n°14). L'écriture de cession s'élève à 343 593,88 €. Aucun terrain n'a, à ce jour, été vendu.

Le Conseil Municipal prend acte du dossier.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Joël Tranvouez prend la parole : « En préambule de cette présentation, il a toujours été convenu que notre trésorier principal, Monsieur Prêtre, vienne faire état de son compte de gestion. Monsieur Prêtre étant absent, nous avons reçu hier soir à 22h40 les documents provenant de la trésorerie générale.

Je vous lis le courrier de Monsieur Prêtre : « Bonsoir, après maintes difficultés nous avons pu vous faire parvenir le compte de gestion. Comme je m'y étais engagé aussi vous trouverez en PJ une analyse de celui-ci, celle-ci n'est pas aussi complète que je l'aurais souhaité dans la mesure où les données relatives à la fiscalité locale ne sont pas encore remontées, ce qui explique des tableaux avec aucun chiffre pour la fiscalité locale. Je vous souhaite néanmoins bonne réception des 2 documents. Je profite également de ce message pour souligner et saluer le travail effectué avec et par Gisèle COZIEN et la trésorerie tout au long de l'année. »

Ces comptes de gestion qui nous ont été adressés hier soir relativement tard, pour autant font état d'une concordance entre les chiffres de la trésorerie et les comptes du compte administratif de la commune. »

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif pour le budget principal de la commune.

Madame Claire Le Roy s'interroge sur les propos de Monsieur le Trésorier parlant de « maintes difficultés » et souhaiterait savoir de quels ordres sont ces difficultés ?

Monsieur Joël Tranvouez explique que les difficultés liées à ce retour de document viennent d'un bug informatique dans leurs locaux qui date du 25 janvier dernier, les privant d'un certain nombre d'informations. « Pour avoir sollicité énormément de fois leurs services, Madame Cozien pourra le faire savoir, nous avons attendu jusqu'au dernier moment et les avons eus hier soir, après le repas, puisqu'ils nous ont fait savoir qu'ils avaient tout de même dîné. »

Monsieur le Maire précise que Guipavas ne doit pas être la seule commune dans ce cas là puisque Monsieur le Trésorier a pu partir en vacances. Le Relecq-Kerhuon a eu son conseil municipal ces derniers jours et Guilers également. Il ajoute que les échanges avec la DGFIP depuis le début d'année sont très compliqués.

Madame Claire Le Roy s'étonne que le Trésorier transmette son rapport à 22h40 et parte en vacances dès le lendemain. Ne pouvait-il pas venir en mairie de Guipavas ce matin présenter son rapport ?

Monsieur le Maire explique que Monsieur Prêtre quitte la région pour finir sa carrière dans le sud de la France. Il sera remplacé rapidement. Il ne peut juger les méthodes de fonctionnement. La date du conseil municipal a été annoncée il y a longtemps, avec en plus ce délai des 2 mois à respecter entre le DOB et le budget. Il ne peut en dire davantage.

Monsieur Fabrice Huret explique être gêné de voter sur un compte de gestion pas vu en amont. Il entend bien qu'il est en concordance et ne remet pas en doute la parole de la majorité mais sur le fond cela est gênant.

Monsieur Joël Tranvouez est également surpris que le Trésorier n'ait pas réagi bien avant, et ce n'est pas faute d'avoir relancé tout le mois de janvier. Les comptes sont pratiquement prêts dès le 6 janvier. Le

problème informatique, les problèmes d'effectifs, la redistribution des tâches à la trésorerie qui est semblerait-il compliquée... De nombreux contacts ont été pris à tel point que même pour les budgets annexes, il n'était pas simple d'avoir les informations nécessaires à la bonne maîtrise de ces budgets. Monsieur Tranvouez le regrette et est conscient qu'il s'agit d'une délibération qui nécessitait en amont la présentation des comptes de la part de la trésorerie.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion n'est jamais transmis en avance, mais qu'il est consultable en mairie. Il manque ici l'avis du Trésorier qui vient habituellement le donner en conseil.

Monsieur Emmanuel Morucci considère qu'il s'agit ici d'une défaillance de la part des services de la DGFIP. Ils ont obligation de remettre ce document de façon à ce qu'un conseil puisse se positionner en âme et conscience. « J'entends que des tableaux sont vides. On ne peut donc pas affirmer qu'il y a concordance si des tableaux sont vides. J'ai une proposition simple à faire Monsieur le Maire : compte-tenu de cette situation, je vous demande de bien vouloir reporter cette délibération. »

Monsieur le Maire prend la parole : « On ne le peut pas. Les tableaux ne sont pas vides. Nous avons reçu le courrier de concordance hier. Il y a une défaillance probablement. Il y a eu des débats pendant des mois sur les budgets annexes avec Gisèle Cozien. Nous avons des réponses différentes selon l'interlocuteur. Maintenant le budget est en concordance, nous avons tous les éléments et documents. Il manque juste la présence du Trésorier. On ne peut pas reporter le budget. »

Madame Claire Le Roy ne remet pas en cause la possibilité pour Monsieur le Trésorier de prendre des vacances, mais sa hiérarchie doit dans ce cas-là s'organiser pour faire venir une autre personne. Le Trésorier lors de sa venue présentait la concordance des budgets mais livrait également une analyse sur la situation financière et comptable de la commune. Son absence aujourd'hui prive les élus de ces informations. Madame Claire Le Roy demande s'il est possible de transmettre aux minorités le mail envoyé par Monsieur le trésorier la veille au soir ?

Monsieur Joël Tranvouez accepte et transfère le mail à Messieurs Huret et Morucci.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a une hiérarchie à la DGFIP et qu'il ne fera pas d'ingérence. Guipavas n'est pas la seule commune à rencontrer ce problème. Un rendez-vous est programmé avec le trésorier le 28 février prochain. « Il y a en effet un problème au sein de leurs services. La DGFIP a demandé une indemnité pour le trésorier municipal, ce que la commune a refusé. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Paul MORVAN, Céline SALAUN, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT OLYMPE DE GOUGES

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif pour le budget annexe lotissement Olympe de Gougès.

Monsieur Joël Tranvouez explique être dans le même cas de figure que pour le budget principal.

Madame Claire Le Roy souhaite, dans cette situation ubuesque, souligner la qualité du travail de Gisèle Cozien.

Monsieur le Maire remercie également Gisèle Cozien pour le travail effectué dans ce contexte difficile.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Paul MORVAN, Céline SALAUN, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif pour le budget annexe lotissement du Menhir.

Monsieur Joël Tranvouez explique être dans le même cas de figure que pour le budget précédent.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Paul MORVAN, Céline SALAUN, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire désigne Madame Isabelle Guérin pour présider la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de l'année 2018, qui se décompose comme suit pour le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL				
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	*3 723 986,59 €	4 066 545,50 €		342 558,91 €
Fonctionnement	12 105 528,89 €	13 474 702,61 €		1 369 173,72 €
Total	15 829 515,48 €	17 541 248,11 €		1 711 732,63 €
RESTES A REALISER				
Investissement	686 699,25 €	419 193,00 €	267 506,25 €	
Fonctionnement	/	/	/	/
Total	686 699,25 €	419 193,00 €	267 506,25 €	
	16 516 214,73 €	17 960 441,11 €	267 506,25 €	1 711 732,63 €

*y compris le déficit d'investissement reporté (1 150 651.32 €)

Monsieur Joël Tranvouez présente de façon synthétique le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Guérin pour le vote et quitte la salle.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT OLYMPE DE GOUGES

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de l'année 2018, qui se décompose comme suit pour le budget annexe Olympe de Gougues :

BUDGET ANNEXE OLYMPE DE GOUGES				
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	414 222,92 €	89 603,69 €	324 619,03 €	
Fonctionnement	503 826,81 €	505 048,20		1 221,39 €
Total	918 049,73 €	594 652,09 €	324 619,03 €	1 221,39 €

Les résultats de chaque section seront repris au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Guérin pour le vote et quitte la salle.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT DU MENHIR

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de l'année 2018, qui se décompose comme suit pour le budget annexe du Menhir :

BUDGET ANNEXE DU MENHIR				
	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Investissement	352 898,88 €	/	352 898,88 €	/
Fonctionnement	352 898,88 €	352 898,88 €	/	/
Total	705 797,76 €	352 898,88 €	352 898,88 €	/

Les résultats de chaque section seront repris au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Guérin pour le vote et quitte la salle.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

- Pause de 10h04 à 10h32 -

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Au Compte Administratif de l'année 2018 apparaît un excédent de fonctionnement de 1 369 173,72 €.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'affecter cette somme au Budget 2019 au compte 1068 de la section d'investissement.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux d'imposition et de les fixer comme suit pour l'année 2019 :

- Taxe d'Habitation	19,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16,47 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	37,47 %

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement	12 390 000 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement	5 420 000 €

Monsieur Joël Tranvouez présente de façon synthétique le budget primitif principal de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Huret : « Tout d'abord, je voudrais remercier l'adjoint pour sa présentation claire et précise de ce budget primitif. Une petite remarque sur le document formaté, il y a certains projets que l'on a du mal à identifier, ils n'apparaissent pas clairement et nominativement. Par exemple, le city stade du Douvez ou le boulodrome de Coataudon et ses 100 000 € d'étude. Il y a par contre des projets clairement identifiés comme la salle de tennis. Cela pose de réelles difficultés pour s'assurer que les montants correspondent bien à ces projets. Il y a également des lignes qui apparaissent toujours et sont désespérément vides, comme les sanitaires du Douvez avec un montant de 0 € chaque année. Heureusement que ces projets apparaissent au niveau de la note de synthèse que l'adjoint a lue aujourd'hui.

Que dire sur ce budget ? Je serai bref. Généralement, on constate que les recettes fiscales continuent d'augmenter, et ce grâce à l'attractivité économique de notre ville. Cela confirme nos prévisions, mais je peux dire aussi que les futurs projets identifiés renforceront demain cette dynamique. Nous pensons que c'est une réelle chance pour notre ville. Il est nécessaire de maîtriser, d'accompagner ces développements futurs pour que Guipavas reste une ville agréable à vivre pour nos concitoyens mais dans un environnement naturel préservé. Le niveau des investissements en 2019 vous conduit à contracter un nouvel emprunt d'à peu près 1.34 million d'euros. Quelles en seront les conséquences sur le niveau d'endettement de la ville ? C'est une simple information que nous souhaitons. Au-delà des investissements prévus par votre PPI, nous en avons discuté en décembre dernier, votre budget que l'on qualifie de budget sans imagination, reflète vos choix politiques. Ce sont vos choix politiques. A titre d'exemple, j'en citerais un : nous regrettons vivement la baisse des subventions aux associations, alors que le nombre d'associations n'a jamais été aussi important à Guipavas, quand, par ailleurs, la fin des subventions TAP vous permet quelques économies. En conclusion, nous ne validons pas ce budget primitif et notre groupe s'abstiendra. »

En réponse Monsieur le Maire prend la parole : « Les recettes fiscales certes augmentent, mais le nombre d'entreprises qui arrivent et le nombre d'habitats sont également en croissance. Un budget sans imagination, ça n'engage que toi mais j'ai du mal à te laisser dire cela car il y a tout de même des projets d'importance. Nous avons pour 5 millions d'euros d'investissements sur cette année. Peut-on tout faire en même temps ? C'est un autre débat. On travaille également sur le futur : les écoles, Coataudon... nous nous posons beaucoup de réflexions sur certains projets à venir. Les subventions aux associations qui baissent, je ne peux pas te laisser dire cela non plus. Les subventions ne baissent pas, c'est une redistribution, mais le budget ne baisse pas. C'est un peu surprenant que vous vous absteniez mais ce n'est pas grave vu que vous savez après voter le compte administratif, et c'est un satisfecit pour nous. »

Monsieur Fabrice Huret ajoute : « J'ai bien dit « au-delà des investissements prévus par votre PPI ». Là tu ne me parles que des investissements et je suis d'accord avec toi. Quant aux subventions aux associations, je m'excuse mais elles passent de 92 000 € à 86 550€. Effectivement il y a des partenariats culturels et sportifs qui ne concernent pas forcément toutes les associations. D'une façon générale, votre ligne budgétaire baisse bien. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Emmanuel Morucci : « A mon tour, je remercie Joël Tranvouez pour sa présentation, toujours très claire et c'est un plaisir de l'entendre. Notre groupe minoritaire vote une grande majorité des dossiers dans ce conseil. Vous avez pu le constater. Pourquoi ? Parce qu'il y a

d'une part une demande de la part de nos concitoyens et le conseil essaie, avec son originalité et sa manière de voir le monde, d'y répondre. La configuration de notre ville, sa sociologie y est également pour quelque chose. Nous pensons qu'il y a aussi du travail de la part des services et élus. Bien souvent, et c'est le rôle du conseil municipal, il s'agit de traiter des dossiers de proximité. La présentation du budget primitif, bien que nous ayons voté pour d'autres raisons le compte administratif, c'est autre chose. Il s'agit ici d'exprimer votre politique future, votre ambition, votre capacité à l'anticipation sur les années à venir. C'est donc bien un acte politique. Le budget prévisionnel doit refléter ce que la majorité municipale veut faire dans l'année qui vient, mais aussi, et c'est notre pensée, impulser le futur avec des réalisations qui tiennent compte d'éléments comme la démographie. Notre démographie bouge et nous assistons avec bonheur à l'arrivée de jeunes enfants sur notre commune. Reste à savoir ce que vous avez l'intention de faire sur ces questions ? C'est d'autant plus important car c'est votre dernier budget primitif ou peut-être l'avant dernier en fonction des dates des élections. J'imagine bien Monsieur le Maire que vous allez nous présenter un programme nouveau et une campagne nouvelle. Ceci étant dit, comme l'autre groupe minoritaire, on constate un contrôle des dépenses de fonctionnement. Nous constatons une fiscalité assez élevée avec une attractivité économique et commerciale de la ville de Guipavas. Nous nous interrogeons sur l'existence d'une même attractivité des habitants futurs qui sont pourtant nombreux car des nouveaux lotissements sont en cours d'implantation. Nous avons quelques remarques et questions à vous poser. Le budget primitif a un côté formel. Au-delà de ça, il faut trouver le sens des lignes et des chiffres. Ainsi, quid de l'arrivée des nouveaux arrivants ? Quelles évolutions pour nos écoles, centres de loisirs et crèches ? Nous savons qu'il n'y a plus de places et que les demandes, formulées sur notre commune, reçoivent des non réponses. Attention, l'anticipation est de se dire qu'il y a une arrivée nouvelle et que cela ne va pas forcément durer dans le temps. Nous aurions été contents d'avoir une réponse sur cette question. Vous avez parlé de la Métropole mais vous ne nous dites pas précisément le lien et les choix de votre majorité sur les projets métropolitains et sur ce que vous y faites précisément. On parle d'attractivité oui, mais dans la périphérie. On voit des cellules s'ouvrir : Prat Pip, Coataudon, route de Paris prochainement... mais le centre-ville ? Le centre-ville attend depuis des années que l'on se penche sérieusement sur un aménagement qui redonnerait cette attractivité, le goût, le plaisir d'être dans notre centre-ville. On a besoin de réaménagement et je ne sens pas dans ce budget primitif la moindre impulsion qui pourrait nous aider. J'ai également quelques questions : la salle de tennis sera sans doute la grande réalisation de votre mandat. La somme sur la ligne est importante et imposante. Est-ce que vous pouvez nous assurer de la maîtrise du coût de cette salle de tennis ? Deuxième question : il y a une ligne de 45 000€ pour la vidéosurveillance. La vidéosurveillance est un dossier qui nous intéresse. Il ne s'agit pas ici de dire que nous sommes contre la vidéosurveillance mais la somme est un peu surprenante. Que peut-on faire avec 45 000 € pour de la vidéosurveillance ? Les questions sont : Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? Quelle est le type d'entreprise que vous souhaitez ? Quel type de service attendez-vous de cette vidéosurveillance ? Qui sera derrière les écrans ? Si tant est qu'il y ait quelqu'un. Est-ce qu'il s'agit de prévention ou est-ce un contrôle a posteriori de manière à retrouver ? Y a-t-il une dimension dissuasive dans cette vidéosurveillance ? Je sais Monsieur le Maire que vous allez me répondre en détail sur cette question.

Le social : on remarquera cette mise en place de transport pour les personnes âgées sur notre commune, et permettez-moi de dire que c'est une bonne idée puisque cela fait partie de ces besoins de proximité auxquels il faut répondre. Comment pensez-vous perdurer sur cette initiative puisqu'il faut aussi penser à l'avenir ?

Je voudrais vous interroger sur ce que vous appelez « animation culturelle » ? 6 500 €. Que va-t-on faire avec cela ? J'ai souvent dit ici qu'il y avait peut-être parfois confusion entre animation et culture.

J'ai également une question sur la répartition dans votre budget entre sport et culture ? Nous avons bien remarqué qu'il y avait de l'investissement sur le domaine culturel : l'Awena, l'Alizé... on va racheter des chaises, des micros, on va équiper d'une manière plus moderne et spécifique. On va même racheter des assiettes. Cette répartition nous semble déséquilibrée. Le sport est un domaine important à Guipavas depuis toujours, mais nous sommes également aujourd'hui une ville rattachée à une Métropole. Notre ville peut devenir la 5^{ème} ville de ce département dans très peu de temps. Nous gagnons tout de même 2 points, c'est bien. Il nous faut répondre à une demande culturelle qui est bien plus prégnante que ce que parfois nous pouvons imaginer. Cela m'amène à poser encore une autre question au sujet des associations : Monsieur Huret regrettrait la baisse des subventions aux associations, moi je vais vous demander la méthode d'attribution des subventions. Des associations obtiennent des subventions en fonction du nombre d'adhérents. Ce qui semble être occulté dans ce budget, c'est l'ensemble des associations ayant le statut associatif mais qui ne sont pas forcément des grands rassembleurs, mais ayant une activité plus spécialisée. Elles existent sur notre commune mais elles ne semblent pas être prises en compte. Enfin, je ne vois pas beaucoup de trace dans ce BP sur ce qui va inciter à la dimension scolaire au sens du développement de la citoyenneté, de l'éducation et du vivre ensemble par exemple. On le sent dans notre pays et on le voit au

travers du mouvement des gilets jaunes notamment, que nos concitoyens d'une manière générale, on a du mal à saisir les complexités de notre monde. La citoyenneté locale passe aussi par cette compréhension. Il n'y a plus les TAP, peut-être que cette municipalité pourrait proposer une dimension pédagogique sur ce qui fait notre quotidien, mais que nous ne touchons pas ni les uns les autres de près, car ce sont des complexités. Si nous voulons une bonne citoyenneté, il est de notre responsabilité, et pas seulement de celle de l'éducation nationale et des familles, d'apporter un certain nombre d'éléments. Globalement nous n'avons pas une opposition formelle et vous le reconnaissez bien volontiers. C'est un budget qui démontre votre politique et ce n'est sans doute pas le budget que nous aurions présenté. De ce fait, nous nous abstenons. »

En réponse, Monsieur le Maire prend la parole : « Merci pour ces questions. Un acte politique le budget primitif, oui probablement, mais pour revenir sur le modèle que vous critiquez, c'est une longue liste de chiffres et de lignes de trésorerie. Il est commun à toutes les communes, avec peut-être un ménage à faire, quelques lignes à enlever, certaines ne sont peut-être plus de notre compétence. Pour ce qui est de la jeunesse guipavasienne due à l'attractivité de l'habitat sur Guipavas et les arrivées de jeunes sur notre commune, nous avons une ouverture d'une nouvelle classe pour la 3^{ème} fois en 2 ans sur la commune. Nous avons les locaux nécessaires aujourd'hui. Je vous rappelle que nous travaillons également sur le regroupement de 2 écoles pour les années à venir, qui sera mieux adapté, avec une cuisine centrale de qualité... Au budget il y a également de prévus des travaux à la maison des jeunes, à la maison de l'enfance également avec un agrandissement. Pour ce qui est des places supplémentaires, il y a des crèches privées qui s'installent, les assistantes maternelles ont encore de la place. Il y a une longue liste d'attente pour la crèche mais en parallèle les enfants sont déjà chez des assistantes maternelles ou dans d'autres structures. Il y a également des projets de MAM (maison d'assistantes maternelles) sur la commune. Nous restons attentifs à tout cela. Côté collège également, puisque nos écoles sont pleines, le collège a déjà une partie de ses classes dans des algécos et des préfabriqués, ce qui est un vrai problème. Nous travaillons sur ce que l'on peut trouver en termes de foncier derrière le collège du Vizac. Même si cela est de compétence départementale, nous travaillons ensemble pour la pérennité de ce collège. L'attractivité économique et commerciale de Guipavas n'est plus à prouver. La position géographique et les accès aux commerces y font beaucoup. Vous nous parlez de mandat mais cela ne fait que 2 ans que nous sommes là, vous comprenez que l'on ne peut pas tout faire en même temps. Sur l'attractivité du centre-ville on y travaillera. Aujourd'hui nous avons des priorités notamment pour les associations ou pour le sport. Il n'y a pas que les subventions qui concernent les associations, il faut aussi les structures pour les accueillir. Concernant les cellules commerciales de Prat Pip, depuis que nous sommes arrivés, nous avons refusé beaucoup d'enseignes pour justement préserver notre centre-ville. Les personnes essaient de rentrer par la porte ou par la fenêtre. Il y a encore une biocoop qui a essayé de s'installer via un agent immobilier alors que je lui avais déjà refusé son installation pour préserver notre Bio de Guip en centre-ville. C'est également le cas pour des boulangeries ou pseudo-boulangeries, sandwicheries. On fait très attention et faisons le nécessaire pour préempter ou faire préempter par BMH ou autre organisme pour préserver le centre-ville. Il est vrai que notre centre-ville mériterait un rafraîchissement un jour. Nous avons de très bonnes relations avec Guip'boutik, association des commerçants du centre-ville, que je salue. Comme vous le savez, nous sommes en stationnement zone bleue. Nous ne verbalisons pas systématiquement mais parfois ce sont les commerçants qui viennent vers moi pour prévenir en cas de voiture ventouse ou autre. Sachez que nous ne sommes pas inactifs et que nous entendons et écoutons les commerçants afin de trouver les solutions qui conviennent. Côté Métropole, vous étiez au conseil vendredi dernier et avez entendu mon intervention sur le transport. Aujourd'hui la seconde ligne de tram sur Brest, entre la gare et l'hôpital, est jugée nécessaire. Elle bénéficiera à beaucoup plus de personnes, notamment aux étudiants et personnes ayant besoin de se rendre à l'hôpital et à la gare. Côté ascenseur j'ai également fait une intervention. Alors oui c'est joli, c'est bien, c'est attractif et touristique...pourquoi pas. Cependant je maintiens qu'aujourd'hui il n'existe aucune liaison entre le boulevard de Coataudon et le tramway qui s'arrête aux portes de Guipavas, ce qui est anormal. Pourquoi ne pas le faire arriver un jour jusqu'à Lavallot avec une desserte vers Le Relecq-Kerhuon? Je ne sais pas. C'est d'ailleurs là que j'aurais bien vu la médiathèque, que nous aurions pu mutualiser avec Le Relecq-Kerhuon. Elle serait peut-être déjà payée à ce jour. Ce sont des pistes sur lesquelles on travaille, avec un schéma de référence avec la Métropole. Voilà pour la partie transport. Pour poursuivre sur ce que l'on fait d'autre, pour ma part, je viens de prendre la présidence de Sotraval, en remplacement de Jean-Luc Polard. Il y a également la partie commerce et artisanat sur la Métropole. J'ai fait des réunions dans toutes les villes de la Métropole dont Guipavas sur le commerce et l'artisanat pour écouter les gens, trouver des solutions, dire parfois qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs. Il y a de très bons échanges entre nous et cela se passe très bien. Ne vous inquiétez pas, à

la Métropole je joue mon rôle et suis écouté. Parfois il faut forcer un peu les choses pour que l'on avance un peu plus vite. En deux ans de mandat, nous avons fait un certain nombre de choses. Nous aimerions tous, moi le premier, que cela aille plus vite. Quand nous décidons et votons quelque chose, on aimerait tous que le lendemain ce soit fait, mais seulement dans l'administration, les choses prennent du temps. Ce n'est pas forcément simple. A la Métropole il y a également des priorités, on ne peut pas tout faire sur toutes les communes en même temps. Il faut avoir un peu de patience. De par ma fonction, c'est quelque chose que j'ai appris car dans d'autres structures cela peut aller beaucoup plus vite, mais c'est bien sûr moins encadré.

Pour revenir sur la vidéoprotection, et non vidéosurveillance, je rappelle une nouvelle fois que la vidéosurveillance se fait avec une personne en permanence derrière les écrans. La vidéoprotection est un enregistrement de bande vidéo avec uniquement une intervention lorsque cela s'avère nécessaire. Je vais lire la réponse que je t'avais faite par mail : « concernant spécifiquement ce dossier de vidéoprotection de nos bâtiments communaux, je vous informe que je vais proposer la mise en place d'un groupe de travail composé, outre des élus de la majorité et des services municipaux, d'un représentant de chaque minorité siégeant au conseil municipal. De plus, il va de soi que ce dossier sera traité avec la plus grande attention concernant le respect des libertés individuelles, ceci en lien avec les services de la Préfecture et de la gendarmerie. Nous avons mis 45 000 € car la première année il y a des coûts supérieurs aux années suivantes pour l'ajout de caméras par exemple. Nous ne savons pas encore s'il faut sous-traiter le stockage des données, mutualiser avec d'autres villes ou encore acheter un gros serveur qui pourra nous servir sur plusieurs années. Tout cela est à réfléchir. Rien que le serveur coûte déjà 10 000€. Après il faut compter environ 1 500 € par caméra. Aujourd'hui je n'ai aucune idée de quelle entreprise sera choisie. Lors du carrefour des communes à Brest nous avons vu plusieurs faiseurs. Cela reste ouvert. Toutes les communes de la Métropole n'ont pas fait appel au même fournisseur. Cela fera partie de la réflexion menée dans le groupe de travail. Concernant le social, nous évoluons toujours sur le nombre de logements sociaux. Le transport du Guip' Tad fonctionne correctement. Je pense que cela va monter progressivement avec le temps. Le clic 2 fonctionne correctement également. Beaucoup de dossiers sont instruits avec la confidentialité qui les accompagne. Les investissements côté culture : à l'Alizé vous avez pu voir le succès du festival de magie encore cette année. Nous avons augmenté le nombre de places grâce au système de son que nous avons pu faire évoluer en arrivant il y a 2 ans. Nous avons pu augmenter le nombre de places et faire un carré or grâce à cela. Ce sont les premières places qui s'arrachent. On aura du mal à augmenter la jauge aujourd'hui. Par contre, la qualité d'accueil des personnes sur des chaises un peu plus qualitatives cela change également. Les gradins ont l'âge de la salle, inaugurée en 2001. Dans les années à venir, il y aura beaucoup à faire de ce côté-là. On parle de budget contenu, les investissements sont divers et variés et certains peuvent être très importants sur certains points. Ces gradins permettent une location régulière de la salle. Pour information, il n'y a jamais eu d'opération de maintenance sur ceux-ci en 18 ans. Il est donc urgent de faire certaines choses. Ce côté technique et maintenance, je pense que nous l'appréhendons de la bonne façon. La maintenance des bâtiments communaux est très importante pour l'avenir. Les chaudières dans les écoles c'est pareil, elles n'ont jamais été remplacées en temps et en heure. Le premier hiver où nous sommes arrivés aux affaires, elles ont lâché à Prevert par exemple, et il faisait 12° dans les classes. Aujourd'hui, sachez que nous mettons tout en œuvre pour pallier ce type de problème. Nous n'éviterons peut-être jamais tout, mais cela me semble très important. Les élus et les services s'écoutent et je pense que cela se passe relativement bien. Pour la méthode d'attribution des subventions aux associations, cela se fait par rapport au nombre d'adhérents, à l'âge de ceux-ci, et à la demande que fait l'association. Après il faut des règles, on ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe comment. Il y a des critères et procédures à respecter et je pense que cela fonctionne plutôt bien. Nous avons beaucoup de personnes extérieures à Guipavas qui viennent dans les associations guipavasiennes. Dans certaines associations, il y a un faible pourcentage de Guipavasiens. C'est pour cela qu'aujourd'hui on ne peut pas tout faire non plus. Je prends l'exemple de la piste de BMX, c'est une belle image pour la ville, il y a beaucoup de personnes de l'extérieur. Aujourd'hui, on me réclame un skate-park. A Gouesnou ils en ont fait un à 260 000€. Pourquoi pas ? Maintenant il faut voir avec les communes d'à côté. Nous n'avons pas de rugby ou handball à Guipavas, mais les personnes vont en faire ailleurs. Par contre nous avons des clubs cyclistes, de tennis, de football (200 licenciés dans chaque club) cela montre l'attractivité. Est-ce qu'une commune doit tout avoir ? Demain on va me demander une piscine ou une patinoire ? Beaucoup de personnes me disent « A Landerneau c'est à peu près le même nombre d'habitants et ils ont cela ». Il ne faut pas oublier que Landerneau est une ville centre, la communauté de communes de Landerneau dépend de Landerneau. Nous, nous dépendons de la Métropole. Les équipements métropolitains sont sur la Métropole. Guipavas n'est pas une ville centre. Il ne faut pas faire l'amalgame entre les moyens d'une ville comme Guipavas et une ville comme Landerneau. A Guipavas nous avons beaucoup de choses. Moi aussi je serais le premier à vouloir un club de hand, de rugby...après il faut les

salles et les structures pour. Il faut faire attention à ne pas pénaliser les associations qui grandissent également, d'où la salle de tennis qui va permettre de libérer les créneaux des deux salles omnisports. Côté scolaire et citoyenneté, nous avons mis en place le conseil municipal des jeunes tout de même. Pour les commémorations patriotiques, les écoles et collèges sont systématiquement invités. Tu as pu le voir comme moi Emmanuel que depuis que nous sommes là, nous avons doublé voir triplé le nombre de personnes aux cérémonies patriotiques. Il reste certainement des choses à faire. Les établissements scolaires viennent régulièrement visiter la mairie, lors des jumelages ou même en tant qu'apprenti citoyen. J'espère avoir répondu à tous les points qui ont été évoqués. »

Après demande de Monsieur Morucci concernant la maîtrise des coûts pour la salle de tennis, Monsieur le Maire explique être parti sur un programme détaillé. C'est le même bureau d'études qui a travaillé sur le complexe de tennis de Concarneau par exemple, où les budgets ont été tenus. Il y a eu une petite surprise sur la canalisation de gaz qui alimente Brest, qui passe près du site. Un travail a donc été fait avec GRDF sur le sujet. Tout semble fonctionner. Jusqu'à présent, sur les travaux réalisés et lancés, les budgets sont respectés, mis à part lorsqu'en cours de travaux on peut remarquer une amélioration à apporter (comme par exemple le sas handicapé de la salle Jean Kergoat où ont été ajoutés des WC handicapés pour éviter de devoir traverser la salle pour se rendre aux toilettes). « On a travaillé avec le club sur le cahier des charges. Nous avons visité plusieurs structures à Lannion, Concarneau, Quimperlé. Logiquement, nous n'avons de surprise à venir. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Huret : « Juste quelques remarques : sur votre intervention de vendredi dernier à Brest Métropole, je pense que notre groupe est tout à fait en phase avec vos propos, donc merci. Deuxièmement, sur la salle de tennis, je pense qu'il y a une délibération sur table qui concerne ce projet et nous vous questionnerons donc tout à l'heure. Je remarque qu'aux questions de Monsieur Morucci, vous n'avez répondu que par des projets d'investissements, hors la politique de la ville ce n'est pas que des investissements. Pour le reste effectivement, il faut un peu d'imagination. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Soit ! On m'indique également qu'une réécriture du PEL est en cours. Pour une commune en pleine croissance comme la nôtre, l'investissement est une bonne chose. Je ne comprends pas forcément. La délibération qui a été ajoutée sur table avec autorisation des deux groupes nous y reviendrons tout à l'heure. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Isabelle Guérin : « Je souhaiterais intervenir sur ce volet citoyenneté. Etant adjointe à la citoyenneté, je voudrais faire un petit bilan. Cela fait 2 ans que nous avons été élus et que nous sommes groupe majoritaire au sein de ce conseil municipal. Quand j'entends parler de manque d'imagination, je ne voudrais pas dire que nous avons fait preuve d'imagination, mais en matière de citoyenneté quand même, je dois souligner, moi qui suis guipavasiennne depuis maintenant 15 ans, qu'il me semble que beaucoup de choses ont été faites. En direction des jeunes en particulier puisque la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, qui existait par le passé, a montré combien nous étions particulièrement sensibles à cet aspect citoyenneté. L'exemple dont on parlait tout à l'heure avec la participation de plus en plus nombreuse de jeunes aux commémorations est bien la preuve que nous avons su les toucher et leur transmettre certaines valeurs que j'estime être pour ma part essentielles. Toujours concernant cette citoyenneté, et je voudrais dire que la citoyenneté est tout de même le fait de pouvoir remettre au cœur de la vie l'habitant, et de faire de l'habitant un acteur de la vie locale, je vous montre la couverture du Guipavas mensuel qui est pour moi un très bel exemple de citoyenneté. Effectivement, ce Guip' Tad, projet en direction de nos séniors, s'inscrit pleinement dans la citoyenneté et fait participer un certain nombre de Guipavasiens. Nous avons été extrêmement et agréablement surpris du nombre de bénévoles qui se sont inscrits. Ce sont des citoyens de Guipavas qui ont trouvé que ce projet s'inscrivait complètement dans une certaine logique, et qu'ils avaient à souhait de pouvoir donner des heures de leur temps pour les plus âgés. Je pense quand même, et le Guip' Tad est l'exemple parfait de la citoyenneté, qu'en la matière les choses bougent. Il y a des bénévoles qui participent maintenant à la médiathèque. Là aussi, ils sont très contents de pouvoir être acteurs de la vie locale. Concernant les jeunes, j'ai aussi envie de dire qu'il faut faire attention à l'éducation à la citoyenneté, mission dévolue au départ aux écoles. Dans le cadre du CMJ effectivement, on a une approche complémentaire. Les projets menés au niveau du CMJ, que ce soit la sensibilisation à la sécurité routière, vous avez tous vu les petits flyers et nous avons communiqué dans la presse, je pense que c'est quelque chose de très positif. La participation à l'inauguration de l'espace Simone Veil a montré que les jeunes étaient bien impliqués. Et puis pour finir, je vais vous prendre un exemple très récent : les assemblées de quartiers. Vous avez tous vu qu'il y a une machine à pain au Douvez.

Je dois saluer le travail de l'assemblée de quartier du Douvez parce que ce sont ses citoyens, membres de l'assemblée de quartier, qui ont fait en sorte que cette machine à pain soit installée. Elle est en place depuis à peine 1 mois et rencontre un franc succès. Elle crée en même temps un lien social car elle permet aux Douveziens de pouvoir se rencontrer. Tout le monde sait qu'au Douvez il n'y a pas forcément de centre de vie, donc je crois pouvoir dire qu'en matière de citoyenneté, pas mal de choses ont été faites en 2 ans. »

Madame Anne Delaroche prend ensuite la parole : « Je voulais apporter une précision concernant le fonctionnement, essentiellement au niveau de l'éducation : l'investissement se voit sur une commune, le fonctionnement ne se voit lui pas forcément beaucoup. Au niveau scolaire et enfance jeunesse, des actions PEL sont faites toute l'année dans les écoles, des interventions au niveau de la citoyenneté sont également faites sur les énergies renouvelables. Là il y a une action qui va être menée sur les déchets alimentaires dans la cantine, dans les écoles. J'ai d'ailleurs inscrit l'école Prévert au festival des déchets, en partenariat avec leurs professeurs. Il y a des activités sur le temps de midi qui sont également faites. C'est du fonctionnement, cela ne se voit pas forcément. Des articles de presses sont publiés régulièrement. Ces actions sont menées par les services municipaux dans les écoles. »

Monsieur Morucci remercie les adjointes pour ces précisions. Il précise qu'il parlait en effet de citoyenneté mais également de civilité. Il rappelle qu'il est également important de travailler autour de la citoyenneté européenne de manière à ce qu'il y ait cette compréhension des enfants qui par la suite, sensibiliseront leur famille. Il souligne également que c'est au travers des travaux de citoyenneté dans les écoles, cités précédemment par Anne Delaroche, que l'on peut toucher les familles et permettre une meilleure compréhension des mécanismes complexes du monde.

Madame Anne Delaroche ajoute que pour ce qui est de la citoyenneté au niveau des parents, il y a également les cafés parlottes du service social, à destination d'une population adulte et parentale.

Madame Sophie Bastard complète : « Au-delà du Guip'Tad, le CCAS a beaucoup de choses à faire, notamment répondre à l'aide sociale légale. Effectivement le Guip'Tad est un projet visible. Le CCAS ne travaille pas forcément à la vue de tout le monde car on priorise la discrétion. Au-delà de ça, nous avons en effet adhéré dernièrement au centre social la roulotte, qui concerne les gens du voyage. C'est une population dont on ne parle pas non plus. Nous sommes à la deuxième édition des cafés parlottes. Je rappelle également la mise en place du forum de l'emploi, en collaboration avec le Relecq-Kerhuon qui aura lieu le 28 février. »

Madame Isabelle Guérin ajoute qu'en cette année d'élections européennes, le CMJ a commencé à travailler sur un petit projet en lien avec l'Europe.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jacques MOAL, Emmanuel MORUCCI, Paul MORVAN, Céline SALAUN, Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

BUDGET ANNEXE 2019– LOTISSEMENT OLYMPE DE GOUGES

Le Budget annexe 2019 du lotissement Olympe de Gouges s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Chapitre	Fonction	Article	Nature	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DF-011	73	6045/605/608	Achats d'études, prestations service	25 000,00 €	
DF-65	73	6588	Charges diverses gestion courante	1,00 €	
DF-65	73	6522	Reversement excédent	6 010,94 €	
RF-70	73	7015	Vente des terrains aménagés	/	354 409,58 €
042	73	71355	Variations stocks (annul. + intégrations)	673 988,06 €	349 369,03 €

RF	01	002	EXEDENT N-1		1221,39 €
TOTAL HT				705 000,00 €	705 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DI	01	001	Résultat d'investissement reporté	324 619,03	/
040	73	3355/3555- 3366-315	Variations stocks (annul. + intégrations)	349 369,03 €	673 988,06 €
TOTAL HT				673 988,06 €	673 988,06

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE 2019– LOTISSEMENT DU MENHIR

Le Budget annexe 2019 du lotissement du Menhir s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Chapitre	Fonc-tion	Article	Nature	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DF-011	73	6045/605 /608	Achats d'études, prestations service	358 000,12 €	
DF-65	73	6588	Charges diverses gestion courante	1,00 €	
DF-65	73	6522	Reversement Anticipé d'excédent	7 058,88 €	
D-042	73	60315/71 33/71355	Variations stocks (annul. + intégrations)	696 051,12 €	710 899,00 €
RF-70	73	7015	Vente des terrains aménagés	/	350 212,12 €
TOTAL HT				1 061 111,12 €	1 061 111,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DI	01	001	Résultat d'investissement reporté	352 898,88 €	/
DI-16	01	16748	Autres communes (avance)		367 746,76 €
040	73	315/3355/ 3555	Variations stocks (annul. + intégrations)	710 899,00 €	696 051,12 €
TOTAL HT				1 063 797,88 €	1 063 797,88 €
				2 124 909,00 €	2 124 909,00 €

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

PROPOSITION DE RESOLUTION GENERALE DU 101^e CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE

Vu que le 101^{ème} Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires. Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;

3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.
Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;

2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;

4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;

5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;

6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;

7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de Guipavas est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018,

Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claire Le Roy : « Nous avons lu attentivement cette longue résolution, adoptée le 22 novembre 2018 par l'association des Maires de France qui a demandé à l'ensemble des Maires de faire voter ce texte. Depuis le 22 novembre, il s'en est passé des choses. Il y a eu notamment 11 samedis de manifestations passées par là. Le contexte national a largement évolué. Nous sommes d'accord avec plusieurs des points affirmés dans ce texte, par exemple avec la parité dans les exécutifs ou au statut de l'élu local. Nous sommes aussi convaincus, comme il est dit à la fin du texte, que la France ne réussira pas sans ses communes. Nous ne pouvons cependant que constater que d'autres points sont aujourd'hui dépassés et obsolètes. Ici pour Guip n'a pas pour vocation à commenter la politique nationale, c'est la ligne que nous nous sommes fixée depuis le début. Force est de constater que cette résolution a un caractère très politique. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette résolution. »

Monsieur le Maire prend la parole: « C'est une résolution qui a été votée par tous les Maires, de droite ou de gauche, à l'AMF. Certes, tout ne concerne pas Guipavas, mais certaines choses ne sont pas bouclées ou obsolètes comme tu peux le dire. C'est une chose que l'on propose et ce n'est pas forcément de la politique politicienne. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel Morucci : « Notre groupe va voter cette proposition. Vous m'avez entendu au Conseil de la Métropole aborder cette question, nous sommes très attachés à la proximité, nous sommes très attachés à ce que j'appelle la subsidiarité inversée. On part du local pour construire l'échelon au-dessus. On part de Guipavas pour penser la Métropole, par exemple. On part de notre territoire pour penser l'Etat... je pense que dans cette proposition qui nous est faite, il y a des choses intéressantes et d'autres à discuter bien évidemment. Globalement cela correspond à ce que nous pouvons dire dans notre groupe. »

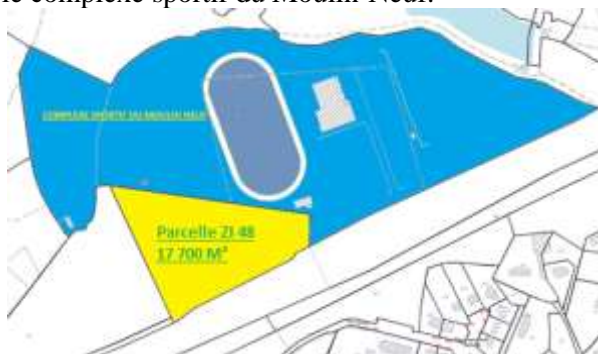
Madame Isabelle Guérin précise que l'acte 12 des gilets jaunes était samedi dernier et cela n'a rien changé aux revendications des collectivités locales.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Claire LE ROY, Bernard CALVEZ, Catherine GUYADER.

RESILIATION DU BAIL RURAL EXISTANT SUR LA PARCELLE CADASTREE ZI 48 AU MOULIN-NEUF

Par acte notarié du 14.12.2018, la Ville de Guipavas a acquis la parcelle cadastrée ZI 48, d'une superficie de 17 700 m². Ce terrain jouxte le complexe sportif du Moulin-Neuf.



Il existait un bail rural sur cette parcelle, qui a été transféré lors de l'acquisition, la Ville de Guipavas devenant de fait le bailleur.

Ce bail rural avait été donné à bail par acte du 28.05.1999, le preneur étant Monsieur Ronan Hely, lieu-dit « Goancel » 29860 Plabennec. Le bail a été ensuite renouvelé à deux reprises par tacite reconduction le 29.09.2008 et le 29.09.2017.

Le fermage actuel est aujourd'hui de 374.00 €/an.

Le preneur, Monsieur Ronan Hely, a pris l'initiative le 18 janvier 2019 de résilier le bail rural. En contrepartie, il demande que la Commune lui verse une indemnité équivalente à deux années de loyer, soit 748.00 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ De valider la résiliation du bail rural sur la parcelle ZI 48
- ✓ De valider le versement de l'indemnité demandée par Monsieur Ronan Hely : deux années de loyer, soit 748.00 €
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la résiliation du bail rural précité, et tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision

Monsieur le Maire ajoute que lors de l'achat du terrain, il y avait un locataire en place que l'on ne pouvait pas faire partir car cette parcelle rentrait dans son plan d'épandage. « Après discussion avec lui, je m'étais engagé avec la Chambre régionale de l'agriculture et la SAFER, à lui trouver des terrains de compensations sur Plabennec ou Kersaint Plabennec. Une proposition lui a été faite qu'il a malgré tout déclinée. Il a accepté de libérer le terrain moyennant 2 ans de location, ce qui ne va pas chercher très loin. Nous avons rédigé un bail sous seing privé avec Maître Pagnoux, nous récupérons ainsi la parcelle, libre de toute occupation, avec un accord amiable. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Huret : « Nous avons un point de détail sur ce projet. Si le groupe majoritaire et les 2 groupes d'oppositions avaient placé ce projet bien en tête de leur objectif lors de la dernière campagne, vous avez décidé d'implanter ce projet à la halle du moulin neuf. La problématique qui nous avait poussée à l'époque à une abstention était l'accessibilité de ce site, particulièrement en termes de sécurité. Quant est-il de ce dossier ? Avez-vous progressé sur cette problématique ? Quid du deuxième accès à ce site, sachant que vous avez déjà abordé les autres points tout à l'heure. Par ailleurs, vous vous étiez engagés à consulter les associations utilisatrices du site, et sauf erreur de ma part, cela n'a pas été fait. Quand prévoyez-vous de partager ce projet avec les associations concernées ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Concernant l'accessibilité, nous sommes en discussion avec la CCI qui a des terrains au nord du site, nous n'avons pas encore trouvé d'accord. Le site n'était pas judicieux pour toi par rapport à l'éloignement du bourg. Après avoir consulté les tennismen, 90% des tennismen vont en voiture à la salle Charcot ou à la salle Keranna. Cela ne changera donc pas grand-chose là-dessus. Nous travaillons toujours sur la voie de sortie pour faire éventuellement un sens unique. Beaucoup de monde

utilise le site du moulin neuf, tous les dimanches il y a des vides-greniers plus les cyclistes. La cohabitation se passe correctement aujourd'hui, même si il y a des améliorations à apporter. Le permis est actuellement en instruction, il est donc confidentiel. Dès la fin de l'instruction, j'irai le présenter aux utilisateurs du site, même si nous avons pu en discuter avec beaucoup d'entre eux et avons regardé les prochaines ébauches ensemble de manière informelle. Comme le rappelle Jacques Gosselin, le site de Concarneau est relativement éloigné et cela se passe bien. »

Madame Claire Le Roy demande s'il n'est plus question d'un deuxième accès, en dehors de l'accès actuel ?

Monsieur le Maire prend la parole : « Si. Nous sommes en discussion avec la CCI pour les terrains au nord, qui rattrapent la route de l'aéroport et passent devant la salle du moulin neuf. Il n'y a pas d'autres accès aujourd'hui pour rattraper une route. La route qui servira de voie pompier, qui servait pour les festivals et la voie charretière pourra servir pour les personnes venant en vélos ou pour les déplacements doux. On arrive au pied du pont à Kernoas. On ne peut pas faire une sortie par-là, ce serait aussi dangereux voire plus dangereux que la sortie actuelle. »

Monsieur Fabrice Huret demande s'il y n'y a pas dans ces environs une zone naturelle protégée ?

Monsieur le Maire répond : « Il y a une zone humide qu'il faudra passer. Il faudra donc faire un ouvrage mais c'est la seule solution possible. Ou alors il faut acheter tous les champs le long de la 4 voies pour pouvoir sortir dans le quartier de Kernoas, ce qui me paraît difficile. On travaille donc avec la CCI pour trouver une solution. S'il y a une zone humide à traverser, il y aura bien entendu les associations environnementales dans la boucle. Je ne sais pas si tu connais le site Fabrice, mais il n'y a pas de ruisseau qui y coule. Nous sommes vraiment entre la salle et le terrain qui a été remblayé au-dessus. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Guérin : « Je voulais vous donner un certain nombre d'informations concernant les élections puisque nous sommes dans une année charnière, particulièrement à Guipavas. Au niveau national, est entré en vigueur au 1^{er} janvier le répertoire électoral unique qui fait que désormais c'est l'Insee qui règle la majorité des inscriptions et radiations sur les listes électorales. Il y a quelques petites nouveautés, je voulais vous les préciser : chaque électeur aura désormais un numéro d'identifiant national d'électeur, ce qui signifie qu'il y aura partout de nouvelles cartes électorales. La question vous est peut-être posée notamment du fait des nouveaux bureaux instaurés à Guipavas. Mais de toute façon, tous les électeurs français recevront une nouvelle carte, qui sera adressée après le mois d'avril. Pourquoi ? Parce qu'il y a la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales, notamment pour les nouveaux habitants, jusqu'au 31 mars. La nouvelle réglementation prévoit la possibilité de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin. Exceptionnellement pour 2019, ce sera jusqu'au 31 mars. La commission de révision des listes électorales telle qu'elle existait précédemment, n'existe plus puisque cette réglementation a prévu la mise en place d'une commission de contrôle, qui, au niveau de Guipavas, est constituée de 5 élus : 3 élus du groupe majoritaire et 1 élu de chaque groupe minoritaire. Les textes les définissent, ce ne pouvait être ni le Maire, ni les adjoints, ni un conseiller délégué en charge de la démocratie. Nous devons ensuite respecter l'ordre du tableau pour chacun des groupes d'élus. Il s'agit donc de : Jean-Claude Coquereau, Danièle Le Calvez, Marie Michèle Botquelen, Jacques Moal et Bernard Calvez. La Préfecture nous avait demandé de nommer également 5 suppléants. Autre point et qui a son importance au niveau de Guipavas, nous aurons pour cette élection 16 bureaux, et non plus 11 comme par le passé. Le redécoupage qui a été effectué conduit à une renumérotation au niveau des bureaux, donc des changements de numéros de bureaux pour certaines personnes. Bien évidemment, toute une communication va être faite en amont. Je sais pertinemment que comme beaucoup de personnes ne lisent pas, il y aura des couacs, malgré toute la communication qu'on aura pu faire. J'en profite également pour vous rappeler la date : le dimanche 26 mai. C'est le jour de la fête des mères. Vous avez du entendre parler d'un référendum le même jour, nous n'avons pas plus d'informations que ce qui paraît dans la presse nationale. Dès que nous en serons plus, nous pourrions être fixés. Je vous précise qu'une réunion d'information aura lieu le lundi 20 mai à l'auditorium de l'Awena. C'est une réunion habituelle où sont précisées les modalités relatives au scrutin. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Je voudrais vous parler du grand débat. La mairie souhaite bien sûr qu'un grand débat ait lieu et nous serons bien sûr facilitateurs pour mettre des locaux à disposition, sans en être l'organisateur. On a une personne de la commune qui s'est fait connaître pour organiser le débat, à condition qu'il soit accompagné d'une autre personne puisqu'il ne veut pas forcément le faire tout seul. Hier j'ai eu une autre personne qui m'a contacté pour donner un coup de main. Nous avons fait comme dans d'autres communes, suite à un contact avec la Sous-préfète de Châteaulin et Morlaix, qui gère les informations sur le grand débat. On a contacté la chargée de mission du conseil de développement du pays de Brest pour animer le débat, ce qu'elle a accepté. Nous avons 2 dates en attente de validation : le vendredi 15 février ou le vendredi 8 mars de 18h à 20h30. Nous reviendrons vers vous très vite là-dessus. Il y a un kit de préparation et d'organisation de ce débat qui est sur le site du grand débat.fr. Sachez que cela avance correctement. J'en ai reparlé avec Mme Melchior la députée, que j'ai vue dimanche. Je m'y rendrai en tant que citoyen bien sûr, ce n'est pas notre rôle d'organiser cela. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Huret : « Effectivement, notre groupe souhaitait qu'il y ait la possibilité au niveau de la ville d'organiser un grand débat, c'est d'ailleurs pour cela que je suis venu vous rendre visite pour que l'on en discute. Avant de mettre cela sur les réseaux sociaux, nous voulions avoir votre avis et aussi connaître quelles étaient les initiatives que vous auriez pu prendre, sachant que comme vous, nous sommes persuadés qu'il est indispensable qu'un grand débat se tienne sur Guipavas. Je pense qu'un seul grand débat est suffisant. Nous prenons acte de ces avancées. Effectivement, je pense que la neutralité des personnes qui sont susceptibles d'organiser et de s'occuper du déroulé de ce grand débat est plutôt positif. Merci pour ces informations. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques Moal : « Nous souhaitons également qu'un tel débat se tienne sur la commune. Nous avons exprimé une demande dans ce sens. Vous nous apportez une réponse aujourd'hui qui me va tout à fait. Je rejoins totalement les propos tenus par Fabrice Huret et vous-même. Ce qui est important c'est que le débat se tienne dans de bonnes conditions. J'apprécie que vous soyez facilitateurs. Nous sommes en phase avec cela. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gildas ROUE, qui déclare : « Mis en cause directement dans la page d'expression politique du mensuel qui sort ce jour, je tenais à faire une mise au point.

Le groupe « Initiative Citoyenne pour Guipavas », en parlant du Trophée du sport le 11 janvier dernier, me reproche d'avoir tenu, je cite « un discours déplacé de politique nationale ».

Ben voyons ! Je pourrais presque le prendre comme un compliment, moi qui n'ai pourtant aucune ambition nationale (surtout à mon âge) et qui ne suis que le modeste adjoint d'une commune de 15 000 habitants.

Plus sérieusement, je ne vois pas personnellement l'esprit déplacé de ce petit discours de clôture car il me semblait particulièrement important lors de cette soirée, d'alerter tous les responsables sportifs présents, et les bénévoles, sur les annonces et les décisions gouvernementales en matière budgétaire pour le sport français en 2019, et sur les conséquences attendues en bout de chaîne.

Je suis désolé d'insister, mais toute politique municipale se bâtit à l'aune de la politique gouvernementale. (Un exemple ; le cas cité par Monsieur le Maire, lors de cette même cérémonie, et qui démontre que la réduction de la DGF depuis 2013, aura coûté à la commune le financement du nouveau complexe de Tennis. C'est ainsi !)

Concernant le budget national 2019 alloué au sport, je n'hésite pas à le dire c'est une catastrophe.

Les chiffres sont têtus, mais un passage de 480 à 450M€ quoi qu'on en dise c'est une baisse (et cette baisse, conjuguée à une baisse quasi identique l'an dernier, fait une chute de 15%, c'est énorme.) Toutes les interprétations et tous les témoignages coïncident. Les premiers à avoir lancé l'alerte sont les responsables de l'ANDES (association nationale des élus du sport). J'en ai parlé l'autre jour : l'ANDES est une association d'élus, de toutes colorations politiques, paritaire, tout comme l'AMF avec qui l'ANDES travaille beaucoup.

Le budget du CNDS (centre national pour le développement du sport) prend une grosse claque, et comme c'est cet organisme qui distribue les subventions sur le terrain, nous en verrons vite les conséquences.

Au-delà des témoignages des différents président de fédérations finistériennes (j'en ai croisé quelque uns ces semaines passées : le dernier en date, le tennis de table qui va devoir licencier des permanents.), je veux vous apporter une preuve avec le rapport sur le financement des politiques sportives en France. Ce rapport a été remis très récemment au premier Ministre, par une députée, Mme GOURLET, membre de cette commission des Finances, donc, et spécialiste du budget du sport en France. Sa conclusion est claire, je cite : « Ma principale crainte est que la priorité au sport de haut niveau ne se fasse au détriment des pratiques sur l'ensemble territoire et pour les publics les plus éloignés du sport. »

On ne peut pas être plus clair. Cette députée inclut bien sûr dans sa conclusion, l'enveloppe spéciale de 25 millions d'euros allouée à la haute performance, en prévision de la préparation des sportifs de haut niveau aux JO 2024. Je précise que Mme Perrine Gourlet, auteur de ce rapport, est membre de la LREM... A part ça, il m'est aussi reproché d'avoir diminué les dotations aux clubs sportifs de la commune, en remplaçant les aides aux déplacements des équipes par des attributions de subventions exceptionnelles. Et bien, oui, je m'étais largement expliqué sur le sujet l'an dernier. Je persiste, je maintiens. C'était pour des questions d'équité entre les différentes spécialités sportives. Mais le global sport-culture n'a pas changé. Quant au fait que les clubs doivent en faire la demande ça me paraît être la moindre des choses. Enfin dernier point, j'aurais réduit drastiquement les heures d'ouverture du SSVA. Et oui, il est exact que les heures d'ouverture au public ont été modifiées depuis le 7 janvier 2019 (ce qui n'a entraîné à ce jour aucun mail de protestation de la part des clubs. En général, ça dégage vite quand quelque chose cloche). Les horaires d'ouverture sont passés de 26h30 à 16h30 d'ouverture au public. C'est une question d'efficacité, d'optimisation, de meilleur fonctionnement du service. Pourquoi ? Pour deux raisons essentielles : D'une part, la réservation des salles se fait de plus en plus par mails (la dématérialisation suit son cours). Et d'autre part, il y a encore des clefs à distribuer certes, mais le système d'ouverture par badge permanent est en augmentation constante. (Par contre, les heures de permanences téléphoniques ont augmenté de 4h par semaine). Enfin, je trouvais désolant de devoir cantonner un employé municipal durant 2 ou 3 heures à attendre la venue hypothétique d'un visiteur ou non au comptoir du SSVA (j'y passe tous les jours, et j'ai pu le constater moi-même). Alors que cet employé pourrait être amené à travailler sur un sujet de fond sans risquer d'être interrompu, voire sortir du service pour d'autres activités qui lui sont dévolues également. Enfin, je dois dire que ce côté comptoir, à l'entrée du service était parfois le lieu où certains visiteurs s'épanchaient. Ça non ! Le SSAV n'est pas le café du commerce, et les employés municipaux ne sont pas là pour écouter les états d'âme de certains. »

Prochain Conseil Municipal le mercredi 3 avril 2019, 18h30.



Fin de séance à 12h20

